

PRIX DU JOURNAL: Abon. annuel, ... \$4. Abon. semestriel, ... \$2. Frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIÈRE ANNONCE: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, ... 2c. 6d. 10 lignes et au-dessous, ... 3c. 6d. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subséquente, le 2/3 du prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH GAUGHON, avocat, rédacteurs-propriétaires; — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal pres de l'Archevêché à Montréal, chez ... agent; aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIRARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc doivent être adressées franchises de port.

DINER DE LA St. PATRICE.

Nous avons promis à nos lecteurs de leur donner la plupart des discours qui ont été prononcés au dîner de la Société St. Patrice, mardi dernier, par les membres de cette société et les autres personnes invitées à cette belle réunion; et nous les faisons d'après la version du Pilot qui a donné, dans son numéro de vendredi, un compte-rendu très détaillé des procédés du jour; nous avons déjà donné les autres détails de la fête; nous nous bornerons aujourd'hui à reproduire les divers discours prononcés en réponse aux santés proposées pendant le dîner.

Les six premières santés furent proposées et reçues avec beaucoup d'attention, mais elles ne furent accompagnées d'aucun discours.

M. L.-T. Drummond, l'un des vice-présidents, se leva ensuite pour proposer le 7e toast, et dit: la santé que je vais proposer sera reçue sans aucun doute avec beaucoup de plaisir, par tous ceux qui sont ici présents, de quelque croyance et de quelque parti qu'ils soient: c'est la santé du grand O'Connell (ici toute la compagnie se leva et fit entendre les plus vifs applaudissements). Cette expression de vos sentiments, reprit M. Drummond, me fait voir que je n'ai pas besoin d'en dire plus; le nom qui peut ainsi arrêter toute pensée n'a pas besoin de ma faible voix pour l'exalter. Assurément le nom d'O'Connell n'a pas besoin de l'aide d'aucune langue humaine, il est honoré et révérend dans toutes les parties du monde, sans parler de ce qu'il est dans sa patrie dont il a adouci en grande partie l'esclavage; ou parmi les enfants de l'Afrique dont il a diminué les travaux, ou parmi le peuple Canadien auquel il a tracé la ligne pour l'obtention d'une réforme constitutionnelle. Je répète donc "à la santé du grand O'Connell."

Lorsqu'on proposa la santé "Notre patrie adoptive", les voix appellèrent de tous côtés M. L.-J. Papineau; l'honorable monsieur se leva pour répondre, mais les applaudissements étaient tels que l'on fut quelque temps sans pouvoir saisir aucune de ses paroles; à la fin on put entendre à peu-près les paroles suivantes: "Non seulement vous êtes attachés à votre patrie adoptive, mais vous contribuez encore matériellement à sa prospérité et à son avancement; l'Irlande continuellement voit partir ses enfants, et quelques part qu'ils aillent, on doit toujours les voir se joindre aux majorités, et par là ils sont éminemment utiles et éminemment bienvenus." (applaudissements). C'était pour lui (M. P.) réellement une source de joie de rencontrer un si grand nombre de ses anciens amis avec lesquels il avait si longtemps agi de concert; il était surtout heureux de voir qu'après une séparation si longue, et si pénible pour lui, ils se retrouvaient tous ensemble les mêmes qu'autrefois. (Tonnerres d'applaudissements.) Il était heureux de voir l'affection qui existait entre les Irlandais et ses compatriotes, et il espérait qu'elle continuerait et qu'elle nous conduirait à notre bonheur et à notre prospérité mutuelle.

Quand les applaudissements eurent cessé, l'honorable monsieur proposa le toast suivant: "Santé et prospérité à tous les honnêtes et industrieux Irlandais, ici, au dehors et partout."

A la santé proposée pour les "Sociétés Sœurs". L'honorable Peter McGill se leva, et dit en substance qu'il remerciait la compagnie pour la manière bienveillante avec laquelle elle faisait mention des Sociétés Sœurs, et exprimait plus particulièrement sa reconnaissance au nom de celle qu'il avait l'honneur de représenter; il était individuellement, très-heureux de se rencontrer avec des Irlandais; pendant le cours de sa vie, il avait été dans l'habitude de vivre avec eux, il avait eu avec eux beaucoup de relations commerciales, et il les avait trouvés en toute rencontre honnêtes et fidèles; il désirait sincèrement que les Irlandais et les Ecosseis pussent vivre ensemble dans un accord parfait; l'Angleterre et l'Ecosse étaient Unies, et pourquoi, l'Irlande et l'Ecosse, et Jean-Baptiste aussi (vifs applaudissements) pourquoi ne formeraient-ils pas une société pour le bonheur com-

mun. Après quelques autres paroles de félicitation, l'honorable monsieur proposa la santé du président de la Société St. Patrice.

L'honorable M. Hincks exprima ses remerciements pour l'honneur qu'on lui faisait; il était orgueilleux de sa position comme président de la société St. Patrice, et depuis qu'on lui avait conféré cet honneur il avait fait ses efforts pour promouvoir les intérêts de la société; il dit qu'il avait été fait tout récemment quelques altérations dans la constitution de la société; son objet, en suggérant ces changements avait été de la rendre populaire autant que possible, et de lui donner une base qui pût la rendre utile à tous ses concitoyens.

Le Président proposa ensuite la santé "des convives qui les honoraient de leur compagnie," il dit qu'il était persuadé que cette santé était la plus forte expression des sentiments de ses compatriotes; il savait que chacun d'eux entretenait les mêmes sentiments de félicitation que lui-même, en voyant au milieu d'eux des convives aussi distingués, et qu'ils étaient particulièrement orgueilleux de la présence de l'homme célèbre qui siégeait à sa droite, l'honorable Louis Jos. Papineau (vifs applaudissements) et "nous en sommes d'autant plus honorés que c'est la première fois qu'il paraît en public depuis son retour dans sa terre natale" (applaudissements). Il dit qu'il y avait aussi près de lui un autre convive bien venu, il faisait allusion à l'honorable M. Baldwin (applaudissements). Outre que M. Baldwin avait droit à l'affection des Irlandais, il était encore le président d'une société nationale à Toronto, et en cette qualité, sa présence devait être un sujet de félicitation pour la compagnie. Il pourrait mentionner aussi plusieurs autres convives distingués, mais le temps ne le permettait pas, et tout ce qu'il pouvait dire de la part de la société, c'est qu'elle se réjouissait de trouver cette occasion de leur rendre l'honneur et l'hommage dont ils étaient dignes.

L'hon. M. Baldwin ayant été appelé à grands cris se leva au milieu de l'enthousiasme et des applaudissements: il dit qu'il n'avait pas besoin de remarquer combien il était heureux de se trouver dans une telle occasion, mais qu'on ne devait pas supposer que, quoiqu'il assistât en qualité de convive, il fût cependant étranger (applaudissements); il ne pouvait être étranger dans aucune société d'Irlandais; il était le fils et le petit fils d'Irlandais, et pouvait tracer son origine irlandaise, par ses ancêtres, tant hommes que femmes pendant un grand nombre de générations (applaudissements): il n'était donc pas étranger et se trouvait heureux de se rencontrer avec tant de ses anciens amis et de ses connaissances; il savait que plusieurs personnes n'approuvaient pas ces sortes de réunions, mais pour lui, il pensait autrement; il les regardait comme des moyens d'unir les différentes sections de la population, de nous faire, français, irlandais, et de ne faire ensemble qu'un peuple, "nous avons à notre patrie les obligations les plus sacrées, et nous sommes obligés de la défendre contre ses ennemis, tant étrangers que domestiques; nous devons donc être unis afin d'être plus forts (applaudissements). Il y a trop de division parmi nous, et nous devons faire des efforts constants pour la faire cesser, et nous faire jouir ensemble des bienfaits que la Providence a répandus sur le pays où nous vivons. Le Canada a des avantages dont toute nation de l'ancien monde doit être fière; l'Egypte même dans sa gloire a-t-elle possédé un objet plus étonnant de grandeur et d'importance que le St. Laurent avec ses tributaires et ses lacs splendides?" L'hon. monsieur continua à décrire les nombreuses sources de prospérité qui s'offrent au peuple du Canada; les acclamations se répétèrent continuellement pendant tout son discours, et les applaudissements couvrirent ses dernières paroles.

M. Papineau se leva de nouveau. Il dit que les allusions que l'honorable président avait faites à lui personnellement, en proposant la dernière santé, lui faisaient une obligation de dire encore quelques mots. Tous les honorés convives de la société St. Patrice, avaient raison ce soir de rendre témoignage aux mé-

rites de l'hospitalité Irlandaise; le peuple Irlandais était justement célèbre pour son hospitalité; on la trouvait aussi bien dans les palais des grands que sous les humbles toits de l'honnête population; lui-même avait fait expérience de cette noble qualité parmi les Irlandais; il l'avait éprouvée dans ce pays, dans les Etats-Unis, en France, et dans la belle ville de Dublin, (applaudissements). Parmi ceux qui le visitèrent régulièrement, lorsqu'il était arrivé à Paris, il comptait plusieurs membres de respectables familles irlandaises; ils lui manifestèrent une sympathie qu'il ressentait vivement, ils lui tendirent une main am'e qu'il pressa avec reconnaissance; plus tard il visita Dublin, et il comptait les jours qu'il y avait passés entres les plus beaux jours de sa vie; les Irlandais et les Canadiens pouvaient aisément sympathiser ensemble, car tous deux souffraient pour les mêmes causes—les tentatives injustes que l'on faisait pour gouverner leurs majorités par leurs minorités....

Il pensait cependant qu'un plus beau jour devait bientôt paraître pour l'Irlande et pour le Canada; il était impossible que l'esprit logique du premier ministre de l'Angleterre pût rester court à une réforme générale; il avait aboli un des plus puissants monopoles qui aient jamais existé, et combien plus fortement le raisonnement qu'il a conduit à cette réforme, devra s'appliquer aux monopoles politiques; il présumait avec plaisir que bientôt l'on ne verrait plus ces partialités injustes à l'égard des origines ou des partis, et que tous joueraient en paix des bienfaits de la politique éclairée qui est maintenant suivie en Angleterre.

Le Dr. Hayes proposa la 12e santé en l'honneur du Père Mathieu, l'apôtre de l'Irlande et de la Tempérance. Il fit l'éloge de cet homme, avec beaucoup d'éloquence, préconisa les avantages de la Tempérance, et son discours fut écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

A la santé proposée pour "le juge en chef et le barreau de Montréal" M. Cartier répondit par un excellent discours; il exprima d'abord ses remerciements pour les sentiments bienveillants manifestés envers le juge en chef et le barreau de Montréal, et félicita ensuite la société irlandaise sur la position distinguée qu'elle occupe, sur l'accroissement que sa population prend de jour en jour en Canada et particulièrement à Montréal où son nombre et sa prospérité sont aujourd'hui très marquants; ils y a quelques années les Irlandais de Montréal pouvaient être comptés par centaines, maintenant on les compte par mille, et il est impossible de les considérer comme corps sans apercevoir les nombreuses preuves de prospérité, de bonheur et d'ordre qu'ils offrent; l'étranger ne peut s'empêcher d'être frappé de leur état progressif et pour s'en donner une idée il n'a qu'à porter ses regards sur le bel édifice de l'église St. Patrice, preuve magnifique de la foi et du zèle de l'Irlandais. M. Cartier termina en offrant un tribut d'hommage à l'affection bien connue des irlandais pour leur religion et leur patrie.

On proposa ensuite la santé suivante: "La Cité de Montréal, et son digne Magistrat en Chef, J. E. Mills, écuyer."

M. Mills répondit comme suit: "Je sens que je suis placé dans une position très embarrassante, et si j'avais consulté mes sentiments personnels, j'aurais refusé de me rendre à votre invitation, pendant la délibération judiciaire sur mon droit à la mairie, mais croyant que j'ai été dûment élu, et que le public partage mes sentiments, j'ai cru de mon devoir de répondre à votre invitation, et je vous rends, maintenant, messieurs, mes sincères remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait, et pour l'enthousiasme que vous avez montré à la proposition de cette santé."

"Je ne veux pas entrer dans le détail des derniers procédés de la corporation, ils ont déjà été pleinement discutés dans les journaux; je veux seulement déclarer que lorsque j'ai consenti à entrer dans le conseil de ville, je le fis avec l'entière détermination de dévouer

mon temps et mon énergie aux intérêts de la cité, sans égard à aucun parti; et si les événements subé- quents ont été cause que la contestation est devenue une affaire de parti, ce n'était pas ce que je cherchais, au contraire c'était certainement opposé à mes désirs. La marche que j'ai suivie par rapport à l'élection du maire a été honnête et consciencieuse, et si mes prétentions au fauvelin civique sont soutenues, comme je n'en doute pas, j'emploierai tous mes efforts à remplir les devoirs de cette charge importante avec fidélité, honnêteté, et droiture; je serai guidé dans tous mes actes publics par la justice et l'impartialité. Je regrette, messieurs, je regrette profondément les scènes honteuses qui ont eu lieu durant les dernières élections municipales; c'est une disgrâce pour une société chrétienne et civilisée. S'il faut que les hommes montent au pouvoir par la violence, il ne reste aucune sûreté pour la vie et la propriété. Il me semble, messieurs, que d'après le mode d'enregistrer les voix, les élections devraient être conduites paisiblement, et si le magistrat en chef de la cité faisait un usage convenable des moyens en son pouvoir, je suis parfaitement convaincu que tout électeur pourrait exercer son droit de franchise. Les difficultés de la corporation et le dérangement sérieux dans les affaires publiques, sont certainement à déplorer, mais je soutiendrai que les résultats, quelque désastreux qu'ils soient, ne doivent jeter aucun blâme sur moi ni sur mes amis." (M. Mills fut vivement applaudi pendant tout son discours.)

Il y eut encore plusieurs autres santés volontaires, et la joie et la gaieté ne furent interrompues que vers deux heures après minuit. L'excellent corps de musique du 93e régiment contribua beaucoup au plaisir du banquet; et l'arrangement du dîner faisait honneur, dit-on, au goût bien connu de M. Donegani.

SUITE DES NOUVELLES D'EUROPE, DU 4.

La disette se fait sentir en Ecosse, et des désordres sérieux ont éclaté sur plusieurs points à l'occasion de l'embarquement de pommes de terre. A Inverness, la police a été insuffisante et il a fallu recourir à la troupe de ligne. A Nairn, à Campbeltown, à Invergordon &c., le même esprit de sédition s'est manifesté. Il est impossible d'embarquer une seule pomme de terre sans une escorte et cependant l'autorité locale affirme que ce farineux ne manque pas dans le pays.

—Il résulte, de renseignements officiels fournis à la Chambre des Communes, que le nombre des bestiaux exportés d'Irlande en Angleterre, depuis le 10 octobre 1845 jusqu'au 5 janvier 1846, est de, savoir:—

Table with 2 columns: Animal type and quantity. Rows: Bœufs, taureaux et vaches (32,583), Veaux (583), Moutons et agneaux (32,576), Porcs (104,141).

Total ..... 170,183

—Depuis quelque temps, le cours des grains et des farines varie peu à la halle de Paris. Les approvisionnements tendent à diminuer un peu. Lundi, il restait à la halle 49,696 qx. métriques de farine.

Sur presque tous les marchés de France, les prix sont à peu près stationnaires. Il y a eu cependant sur les marchés de l'Est un assez grand mouvement. A Gray, à Lyon, à Besançon, il s'est fait des achats considérables pour l'Alsace et la Bourgogne, où des besoins se font sentir.

—Un navire Anglais chargé de guano est arrivé dernièrement dans le Clyde (Ecosse), venant de Port-Melo, baie de Saint George, côte Patagonie. Quand ce bâtiment est arrivé dans ces parages, deux navires seulement y prenaient des chargemens, et quand il en est parti, quatorze y étaient déjà en charge. Il paraît que le guano se trouve en grande quantité dans les îles et les criques de la côte de Patagonie.

—En ce moment, le droit d'entrée du blé en Angleterre est de 17 sch. par quartier, d'après un prix moyen de 55 sch. 6d. On sait que le projet de Sir Robert Peel réduit le droit de 4 sch., au dessus du

Feuilleton.

LES PROLETAIRES.

III.

(Suite et fin.)

—Il n'est rien, Auguste, que je ne fasse pour ton bonheur.

Et la jeune fille pâlit, pencha la tête, et resta plongée dans une morne rêverie.

Ivre de joie et d'amour, Auguste ne douta point de la sincérité de sa compagne. Il était trop amoureux et trop fier d'être aimé pour pénétrer au fond du cœur de Jeanne et pour en analyser froidement les sentiments. Il ne s'occupa plus que de hâter la réalisation de l'entreprise dont le succès devait précéder son mariage.

La semaine suivante, en entrant dans son atelier, son patron lui remit une lettre, timbrée de Nonancourt, département de l'Eure. Il l'ouvrit et lut.

"Monsieur, "N'êtes-vous pas le fils unique de François Laval et de Marie-Anne Barrois, décédés tous deux à Paris, l'un le 11 mai 1827, l'autre le 28 novembre 1829? — J'ai l'honneur de vous annoncer que M André Barrois, cousin germain de votre mère, cultivateur, vient de mourir dans notre ville, vous laissant pour second héritier d'une fortune qui peut être évaluée approximativement de 8 à 10,000 francs. Le chiffre, du reste ne pourra être réellement fixé qu'après l'inventaire, la vente des meubles et immeubles, et la liquidation. Cet héritage, sans être considérable, vaut la peine, je crois, d'un voyage en Normandie, si vos occupations vous le permettent; dans le cas contraire, me ferez-

vous l'honneur, monsieur, de m'envoyer votre procuration notariée ?

"Agréé, monsieur, etc. "MERIEL, notaire à Nonancourt."

—Jeanne, dit le charpentier tout joyeux, en entrant dans sa mansarde, un bonheur ne vient jamais seul. J'hérite, je deviens un gros propriétaire, 5,000 francs peut-être ! Hein ! comme cela va joliment avancer nos affaires ! Je pars demain pour la Normandie, je cours, je ne m'arrête juste que le temps nécessaire pour finir, je revole à Paris, et je dépose mon énorme sac d'écus à tes jolies petites pieds.

—Oh ! tu pars ? répondit Jeanne, dont les yeux brillent d'un éclat inaccoutumé.

Puis, comme si un remords lui eût reproché cette étrange exclamation, elle mit sa main devant ses yeux et se prit à pleurer.

—Enfant ! dit Auguste en l'embrassant, ne pleure donc pas comme ça, je ne serai pas long-temps absent.

IV.

Le jeune charpentier ne resta que quelques jours en Normandie, laissa sa procuration au notaire, et revint en toute hâte à Paris.

Il avait un désir de revoir sa Jeanne bien-aimée, que son cœur battait de joie et d'espoir, comme après un long et périlleux voyage. Il monta rapidement l'escalier qui conduisait à sa mansarde.

Arrivé sur le palier, il voulut entrer; la porte était fermée. Il frappa; personne ne lui répondit.

—Elle est sortie sans doute; mais elle ne peut tarder à rentrer; je vais l'attendre, dit-il, en s'asseyant sur les marches de l'escalier.

Une voisine, qui l'avait entendu, ouvrit sa porte, et lui remit, une clef et une lettre, en lui disant avec cet air congrit, sournois et traitreusement affectueux, que

les commères savent si bien prendre lorsqu'elles vous apportent de fâcheuse nouvelle :

—Hier soir, Mlle Jeanne m'a donné cela, en me priant de vous le remettre. Elle semblait fort triste; je crois même qu'elle pleurait.

—Qu'est-ce que cela signifie ? dit Auguste stupéfait, en reconnaissant la clef de la mansarde et l'écriture de Jeanne.

Il entra et lut;

"Lorsque tu liras cette lettre, je serai bien loin de toi. Il m'était impossible de rester ici. Le mensonge me tuait; il fallait en finir. Je n'ai pas voulu te tromper plus long-temps, toi, si bon, si loyal, si dévoué, toi que je vénère comme ce qu'il y a de plus sacré au monde, toi pour qui je donnerais plus que ma vie. Pourquoi cette fatale idée de mariage t'est-elle venue ? Tu ne sais pas tout ce que j'ai souffert, tout ce que je souffre. Oh pourquoi ne m'as-tu pas toujours aimée comme une sœur ? Je ne t'aurais jamais quitté. ... Je pars, où suis-je ? je ne puis ni ne veux te le dire. Ne fais aucune démarche pour savoir où je suis : à quoi cela servirait-il ? Le mal est fait, il n'y a plus de remède. Te revoir, Jeanne ! j'en mourrais de honte. ... Je te le jure, j'ai lutté, j'ai combattu bien long-temps; mais cela a été plus fort que moi; il y a comme cela des fatalités. ... Adieu, Auguste; adieu, frère. ... Ne me maudis pas, et tâche d'oublier une malheureuse qui était indigne de toi."

Peindre le désespoir d'Auguste est impossible; il est des douleurs devant lesquelles la plume s'arrête impuissante. La parole humaine ne sait point exprimer la douleur, car Dieu n'a point créé l'homme pour la souffrance.

Il resta, pendant trois mois, enfermé dans sa mansarde, plongé dans une sorte d'hébètement sauvage, d'idiotisme, comme si l'intelligence et le cœur eussent été frappés en même temps, ne voyant personne que

la voisine, qui lui apportait chaque jour sa nourriture qu'elle retrouvait souvent, le lendemain, à la place où elle l'avait laissée la veille.

Un matin cependant, il se décida à sortir, et ne rentra que le soir. Le lendemain, dès les premiers rayons du soleil, il sortit encore, et la nuit était close lorsqu'il revint à sa mansarde. Il en fut ainsi les jours suivants.

Où allait-il ? Il parcourait Paris et ses environs, tous les lieux où va la foule, tous les quartiers, toutes les rues, depuis la barrière du Trône jusqu'à celle de Passy, depuis Belleville jusqu'à Montrouge; quelques personnes étaient-elles rassemblées sur les places publiques, les quais ou les boulevards, il s'arrêtait, regardait long-temps, puis il secouait tristement la tête, et reprenait sa course dans une direction opposée.

Chaque soir, il rentrait, brisé de fatigue; il se jetait sur son lit, et il disait, en fondant en larmes :

—Rien, rien encore. ... Où est-elle ? où est-elle ? .. oh je la trouverai ! il faut bien que je la retrouve, la colère de Dieu s'usera plutôt que ma patience et ma volonté. Je la verrai, je lui parlerai, je lui dirai. ... ô mon Dieu, que je souffre ! faites moi mourir ou rendez-moi fou tout-à-fait, du moins alors je pourrai la voir. Qu'importe un rêve pourvu qu'il ressemble à une réalité !

Un jour, après avoir fait de vaines recherches à Passy, à Auteuil et à Boulogne, il revenait lentement le long d'une des allées du bois et suivant la direction de la porte Maillot, absorbé dans son unique et douloureuse rêverie; il n'entendait point une voiture qui s'avavançait derrière lui au grand trot de deux vigoureux chevaux normands.

Gare ! cria le cocher. Auguste ne fit aucun mouvement pour s'éloigner.

prix de 53 sch. Il y avait ainsi une diminution subite de 13 sch. sur le droit d'importation.

—On lit dans les journaux Irlandais: — "Le gouvernement reconnaît que la diette doit se montrer d'ici à un mois; déjà même la pomme de terre a atteint le prix qu'elle doit avoir en temps de diette, et ce qui est malheureux, c'est que beaucoup de pommes de terre malades sont apportées sur le marché et vendues à des prix élevés. Au prix actuel, c'est à peine si l'homme qui, par son labeur de la semaine, gagné 10 pence par jour, peut suffire pour l'achat des pommes de terre; il ne lui reste plus rien pour le combustible, le loyer, l'habillement, le lait, etc. Quant à la viande, il n'en est pas question."

La Circulation en Angleterre.—Depuis quelques jours les fonds anglais suivent un mouvement rétrograde, causé par la rareté d'argent. C'est la conséquence des immenses dépôts faits pour les chemins de fer dont l'exécution est demandée au parlement. On sait que ces dépôts s'élèvent à plus de 12 millions sterling. Cette situation influe aussi sur les affaires industrielles de ce pays; les avis des villes manufacturières annoncent que les ordres se font attendre, et la marchandise reste invendue.

Malgré le grand mouvement que les besoins d'argent pour les chemins de fer auraient dû imprimer à la circulation, elle est à peu près stationnaire.

Ainsi, le dernier état officiel de la situation de la Banque d'Angleterre, au 7 février, indique une somme de 20 430,000 liv. sterl. de billets en émission et deux mois auparavant, 13 décembre, elle était de 20,120,300 liv. sterl.

Le numéraire et les lingots dans les coffres de la Banque était de 13,260,000 liv. sterling le 13 décembre, et de 13,340,000 liv. st. le 7 février.

On voit que la Banque a agi avec une grande réserve, craignant qu'en donnant quelque expansion à la circulation de ses billets, elle ne favorisât des entreprises hasardeuses, qui pouvaient être suivies d'une crise.

Mais aussi il y a rareté d'argent, et gêne dans les affaires commerciales ainsi que dans celles de la Bourse.

Depuis notre dernier bulletin, les prix des blés n'ont éprouvé qu'une bien faible variation.

A Königsberg, on demande de 48s. à 54s. pour le bon blé et 38s. pour le seigle, par quartier et rendu à bord. A Dantzig les prix sont fermes. A Hambourg ils sont plus bas de 1s. à 2s. par quartier qu'aux marchés précédents. En général, il se fait peu d'affaires et tous les détenteurs, dans les ports d'exportation, se tiennent sur la réserve dans l'attente de la décision que prendra le Parlement Anglais.

Tableau des blés et farines importés en Angleterre soit de l'étranger, soit des colonies Anglaises (la première colonne indique les quantités importées, la seconde celles mises en consommation). L'année 1842 finit le 5 janvier 1842 et ainsi de suite.

1842	.....2,770,647	quartiers.	2,619,702
1843	.....3,030,269	"	2,977,302
1844	.....1,064,942	"	982,287
1845	.....1,379,161	"	1,021,681
1846	.....1,142,928	"	315,743

## Canada.

QUÉBEC, 28 MARS, 1846.

La maille de Montréal continue d'arriver bien tard, chaque jour, entre 6 et 7 heures du soir.

Les journaux arrivés hier au soir, ne nous apprennent rien de nouveau des Etats-Unis, rien qui annonce un dénouement dans les éternelles discussions sur l'Orégon. Cependant le *New York Herald* du 18, parle de nouvelles démarches qui seraient sur pied à Washington dans le but de réunir dans une certaine ligne de politique toutes les sections de la démocratie, toujours au sujet de l'Orégon. Tous arrangements antérieurs seraient arrêtés pour un temps, dans l'essai d'amener l'opinion à conclure par la proposition de la 49e et 54e 40 m.

Une copie des dépêches communiquées à la chambre, a été reçue ce matin à l'Association de la Bibliothèque, par l'entremise de l'honorable George Black de cette ville. Ces dépêches portent qu'il a plu à Sa Majesté la reine d'accorder que la langue française fût considérée sur le même pied que la langue anglaise, dans les chambres législatives, comme ci-devant.

On apprend aussi par ces dépêches que Sa Majesté a refusé sa sanction au principe des droits différentiels, ainsi qu'à l'indemnité demandée par le sieur Alexander McLeod, pour pertes causées par la rébellion.

On dit que le comité de secours a reçu de Londres, par la maille d'Europe du 4, entre 5 et 6,000 louis, fruit de nouvelles offrandes pour les incendiés.

—En voilà un de sourd ! Hé ! l'homme gare donc lui dit de nouveau le cocher, en faisant claquer son fouet et en jurant.

Auguste se retourna. Un cri perçant parti du fond de la voiture qui s'arrêta sur-le-champ. Un valet ouvrit la portière, une jeune femme s'élança hors de la calèche, et cria au cocher :

—Au Ranelagh ; vite, allez !  
La voiture, s'éloigna, Jeanne se trouva seule en face du jeune charpentier.

Elle recula de quelques pas, épouvantée et frissonnante, à l'aspect des traits flétris, de la pâleur livide et de l'effrayante maigreur qui rendaient le visage d'Auguste méconnaissable.

Elle joignit les mains, comme pour lui demander pardon et pitié, et elle le regarda ainsi sans oser lui adresser une parole.

Il fit d'abord un mouvement pour s'élançer vers elle, un feu sombre jaillit de ses yeux comme un éclair ; mais par un énergique effort de volonté, il s'arrêta, mit la main sur son cœur pour en comprimer les battements, et il la regarda froidement.

La toilette de Jeanne était ravissante et d'un goût exquis. Ses beaux cheveux blonds s'échappaient en mille boucles charmantes de dessous un frais chapeau de paille d'Italie, et inondaient son cou et ses blanches épaules à demi nues. Un peignoir blanc, légèrement serré à la taille et orné de magnifiques dentelles en point d'Angleterre, laissait entrevoir les contours parait du corps le plus élégant et le plus gracieux. Enfin, un miroir bradequin noir faisait ressortir les exquis beautés d'un petit pied de duchesse et d'une jambe d'Espagnole.

Après quelques instants d'un lent examen :

—Vous êtes bien belles ! dit le charpentier à voix

## Correspondance Editoriale du Journal de Québec.

MONTRÉAL, 24 mars 1846.

Monsieur,

Depuis ma dernière lettre, il s'est passé bien des choses dont je vous parlerai brièvement pour aujourd'hui, me réservant d'y revenir, si je juge la chose nécessaire.

Hier a commencé, vers 5 heures, la discussion sur la réponse au discours du Trône, et à 11 heures et quart les débats étaient complètement terminés. L'opposition n'a fait qu'un seul amendement à cette réponse, et cet amendement avait rapport au paragraphe qui veut que l'on regrette beaucoup le départ de lord Metcalfe. Vous publierez sans doute en même temps que cette lettre, la réponse et l'amendement que je me hâte de vous faire parvenir.

C'est, comme je vous l'ai fait connaître, M. Prince qui a été chargé de proposer la réponse, et qui l'a fait avec talent, avec cette facilité d'élocution qui le distingue entre tous les paroleurs de la chambre. L'expérience m'a prouvé cependant, que, malgré le charme de son langage, il était sans profondeur et sans substance. C'est toujours le même choix de belles expressions, toujours cette admiration emphatique pour l'homme ou la chose dont il a à parler; on croirait que, quand il a à discuter les actes d'un ami, il fait son oraison funèbre. Suivant M. Prince, lord Metcalfe est "un des plus grands hommes qui aient existés," un des plus grandes gloires de l'intelligence humaine. Si demain, lord Catchart, qui n'a encore rien fait pour donner la mesure de sa capacité administrative, était forcé de partir par des circonstances incontrôlables, telle que la maladie ou toute autre cause, il serait infailliblement le plus grand homme qui ait jamais existé. M. Prince, après avoir passé en revue tous les paragraphes de la réponse, a conclu, comme de raison, par dire que tout était bien, parfaitement bien.

M. Prince ayant terminé, se tourna vers M. McDonald de Stormont pour lui demander s'il voulait seconder sa résolution; mais grand fut son désappointement, car M. McDonald refusa. Alors M. Smith de Frontenac s'offrit; mais l'honneur fut cédé à M. DeBleury, qui le demandait avec empressement.

Le facétieux Jamy Johnson dit qu'il ne voulait pas de militaire pour gouverner le pays, et que conséquemment il s'opposait à ce que l'on exprimât du plaisir à voir lord Catchart prendre les rênes du gouvernement canadien. Mais il ne mit pas sa motion aux voix, parce qu'il ne trouva personne pour la seconder.

M. Baldwin alors se leva pour proposer l'amendement dont je vous ai parlé plus haut et déclara qu'il aurait désiré que la réponse au discours du Trône passât sans opposition; mais elle était telle, qu'elle exigeait un amendement de la part de ses amis et de lui. Il s'étendit ensuite assez au long sur ce qu'avait, et n'avait pas fait l'administration; et il conclut en disant qu'il n'était ni de l'opinion du colonel Prince ni de M. Johnson; qu'il ne croyait pas, comme le vaillant colonel, que le gouvernement des Indes fût une bonne école de droit constitutionnelle; qu'il aimait mieux un militaire pour le gouverneur de cette province qu'un homme qui avait gouverné despotiquement dans les Indes pendant un grand nombre d'années; qu'autrefois, il était vrai, lorsque les affaires de la colonie étaient uniquement aux mains des gouverneurs, il était dangereux de choisir des militaires pour ces gouverneurs; mais qu'aujourd'hui il y avait un principe de gouvernement d'accepté, d'établi, il y avait des règles constitutionnelles, que ne pouvait, qu'il ne devrait du moins enfreindre un gouverneur, et que la discipline militaire, la soumission chez les hommes de guerre aux règles établies, étaient même des garanties pour ce pays, sous des pareilles circonstances.

Alors la résolution de M. Baldwin fut mise aux voix, et perdue, comme on peut le voir, par la division suivante :

Sur la motion de M. Prince :

Pour — MM. Boulton, Brooks, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Johnston, Macdonald (Cornwall), Macdonald (Kingston), Macdonald (Dundas), McConnell, Meyers, Moffat, Papineau, Patrie, Prince, Riddell, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), Smith (Missisquoi), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Taschereau, Viger, Watts, Webster, Williams, Woods.—43.

Contre — Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutilier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desauter, DeWitt, Drummond, Franchère, Guillet, LaFontaine, Lantier, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Stormont), Méthot, Morin, Nelson, Price, Robin, Rousseau, Taché.—27.

Comme on le voit les *ventrus* s'étant définitivement rangés du côté de l'administration, la majorité de

celle-ci se trouve plus considérable cette année que l'année dernière. On a eu soin de ne pas faire allusion dans l'adresse aux questions chatouilleuses sur lesquelles on n'aurait pas eu la majorité, tant s'en faut. Ainsi, en évitant de législater, en évitant d'amener devant la chambre la discussion des questions les plus vitales, les plus nécessaires, les plus exigées depuis un grand nombre d'années, on se tiendra certainement au pouvoir, toute sa vie peut-être. Si le but principal d'une administration doit être de posséder le pouvoir et les émoluments, sans doute que nos ministres auront mérité de la patrie.

En comptant tous les absents de part et d'autres, la majorité ministérielle paraît être de 9 pour le moment. Vous comprenez maintenant ce que j'entendais par le *gros poisson du golfe*; M. Christie est passé corps et âme à l'administration. J'aime cette conversion, elle est l'indice d'un cœur généreux et reconnaissant. Peut-être que quelq'un de ces jours, de même que par rapport à M. Prince, l'on trouvera dans le *livre bleu*, la cause la plus intime de cette sympathique transformation.

Avant que l'orateur eût mis aux voix la résolution de M. Prince, M. Aylwin se leva et demanda à l'honorable président du conseil de dire pourquoi, après avoir été rejeté par deux grands comités, après être demeuré deux années passées en dehors des chambres, il se trouvait là comme président du conseil; qu'on avait droit à une explication de cette conduite étrange, inconstitutionnelle, et qu'il avait lieu de croire qu'il la donnerait cette explication.

M. Viger prit la parole sur un ton élevé. Loin de répondre à l'interpellation de M. Aylwin il parla de la charité, de la bonté de cœur de sir C. Metcalfe, et tira cette admirable conclusion: "Croyez-vous qu'une âme si généreuse, qu'un si bon cœur fût capable de violer la constitution du pays?" Il fut écouté avec une indifférence, un dédain marqué par toute la chambre. Jamais je n'ai entendu rien de si pitoyable, de si désolant pour la nationalité Canadienne-Française que la voir représentée par un homme qui joue un rôle autrefois, et qui est si littéralement incapable aujourd'hui.

M. Cauchon lui répondit; puis vint M. Cameron, puis M. McDonald de Glengarry, puis M. Prince, puis M. Chauveau, puis M. Gowan, puis M. George McDonald, puis enfin M. Price. Les journaux vous apprendront probablement ce qu'ils ont dit pour et contre la question.

J'oubliais de vous dire que M. Cameron, en lisant quelques lignes d'un journal tory du Haut-Canada, qui parlait de la formation d'une nouvelle administration dans laquelle entreraient MM. Papineau et Lafontaine, demanda à l'administration si, en effet, il n'y avait pas eu des propositions faites à des membres de l'opposition de la part de quelq'un ou de quelques-uns des ministres actuels. Personne n'a voulu répondre à cette interpellation qui est pourtant parfaitement parlementaire.

M. Chauveau, dans le cours de son discours, a réitéré cette interpellation sans plus de succès. Il paraissait, d'après le journal cité plus haut, d'après le silence du ministère, qu'il y avait cause pour une pareille interpellation. Je ne vois pas que nos ministres, malgré leur obstination, puissent garder encore bien longtemps le silence sur un pareil sujet. Qu'ils disent *oui* ou *non* et les chambres et le public auront droit d'être satisfaits. Le mutisme ne sied pas à la vie publique.

La division a été la même sur cette résolution que sur l'amendement. M. Aylwin était absent, mais M. LeMoine l'avait remplacé.

Voici les résolutions en réponse à l'adresse proposée par M. Prince :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement pour remercier Son Excellence de la gracieuse Harangue qu'elle a prononcée du Trône, à l'ouverture de la présente session, et pour assurer Son Excellence,—

Que cette chambre félicite sincèrement Son Excellence de ce qu'elle a pris les rênes de l'Administration de cette Province en qualité d'Administrateur, et sur la détermination de Sa Majesté de nommer Son Excellence pour être son représentant futur dans cette Province.

Que cette Chambre se joint à Son Excellence pour exprimer de sincères regrets sur la cause pénible qui a forcé son digne prédécesseur à abandonner un poste dont il a rempli les devoirs avec un zèle et une habileté qui lui ont valu en toute occasion la haute approbation de Sa Souveraine, ainsi que le respect et la reconnaissance du peuple au gouvernement duquel il a présidé, comme son représentant.

Que cette Chambre recevra avec reconnaissance les gracieuses réponses de Sa Majesté, aux diverses Adresses adoptées dans la dernière Session.

Que cette Chambre s'empressera de porter son attention sur l'état de la Loi de Milice dont la réorganisation, ainsi que nous en sommes informés par Son

Excellence, est devenue plus nécessaire, en conséquence des négociations qui sont depuis quelque temps pendantes entre le Gouvernement Impérial et celui des Etats-Unis d'Amérique.

Que cette Chambre assure Son Excellence que Sa Majesté peut avoir la plus ferme confiance que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes de sujets de Sa Majesté en Canada, brilleront avec le même éclat que par le passé, si leurs services sont requis pour aider à la défense de leur pays; et que cette Chambre est convaincue qu'un système uniforme et bien coordonné est nécessaire pour diriger efficacement les efforts les plus zélés.

Que cette Chambre accepte avec reconnaissance l'assurance de Votre Excellence, que tout en se reposant sur le franc et loyal attachement du peuple Canadien pour la défense de cette Province et le maintien de la connexion Britannique, Sa Majesté sera toujours prête, à l'exemple de ses prédécesseurs, à pourvoir à la sûreté de ses domaines dans l'Amérique Septentrionale, avec toute la promptitude et l'énergie qui correspondent à la puissance et aux ressources de l'Empire.

Que le sujet de la Liste Civile qui a déjà été soumis à la considération de la Chambre par votre prédécesseur, devra nécessairement attirer son attention, dans le but d'adopter des dispositions qui soient de nature à permettre à Sa Majesté de réaliser ses vœux, en recommandant au Gouvernement Impérial les changements désirés à l'Acte de Ré-union.

Que cette Chambre prendra de suite en considération les Comptes financiers de la Province pour l'année dernière, et les Estimations pour le service de l'année courante.

Que la nécessité de pourvoir aux moyens de continuer et achever les améliorations publiques entreprises avec la sanction du Parlement sera un des objets des délibérations de cette Chambre.

Que cette Chambre a appris avec plaisir que le Revenu de l'année dernière n'est pas resté en arrière des espérances que l'on s'était formées du montant qu'il devrait rapporter; et que cette Chambre assure Son Excellence de sa bonne volonté pour pourvoir aux dépenses du service public, en ayant toujours égard aux intérêts du peuple.

Que cette Chambre déplore vivement que l'ancienne Cité de Québec ait été frappée de calamités sans exemple, par des incendies qui ont réduit les bâties en cendre, et assure Son Excellence de la disposition où elle est de concourir à toutes les mesures indispensables adoptées par le prédécesseur de Son Excellence, par suite de ces calamités.

Que cette Chambre ne saurait trop reconnaître jusqu'à quel point l'affreuse calamité dont il a plu à la Divine Providence d'affliger les Citoyens de Québec, a excité la sympathie et la bienveillance de différentes parties de l'Empire Britannique, sentiments qui se sont traduits en secours réels; ni trop apprécier la noble générosité dont on a fait preuve, et qui a démontré jusqu'à quel point le peuple de la Grande-Bretagne considère les habitants du Canada comme des frères et des co-sujets du même puissant Empire; et elle sera heureuse de s'occuper de toutes les autres mesures qu'il sera convenable d'adopter pour le rétablissement de ce qui a ainsi été détruit.

Que cette Chambre n'est pas indifférente aux nouvelles reçues de la Mère-Patrie, relativement aux modifications importantes proposées dans le système commercial de la Grande-Bretagne; elle se rejouit d'apprendre que Son Excellence avait déjà pris occasion de soumettre, avant l'arrivée de ces nouvelles, à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, l'effet que tout changement projeté pourrait avoir sur les intérêts du Canada, et elle espère sincèrement que lorsque ce projet sera pleinement développé, l'on trouvera que les réclamations de ce pays pour une juste mesure de protection, n'ont pas été méconnues.

Que cette Chambre, sur ce point, comme sur les divers sujets affectant la prospérité du Canada, qui pourront être soumis à ses délibérations, accepte avec reconnaissance l'offre de la coopération de Son Excellence; et espère avec confiance que, sous la direction d'une sage providence, il sera adopté une ligne de conduite propre à promouvoir les meilleurs intérêts, et à favoriser la prospérité croissante de cette Colonie qui avance si rapidement dans la voie du progrès.

Voici maintenant la résolution en amendement de M. Baldwin, que l'opposition voulait substituer au troisième paragraphe de la réponse à l'adresse: "Que cette chambre se joint à Son Excellence pour exprimer de sincères regrets sur la cause pénible qui a forcé le prédécesseur de Son Excellence à abandonner son haut poste."

On lit dans le *Courier des Etats-Unis* du 17 :

"Si l'on en croit le *Times* de Montréal, le Canada est

basé et avec un accent qui glaça le cœur de la jeune fille.

—Déjà ! reprit-il avec un sourire amer. Une fois sur cette pente-là, il paraît que l'on va vite.

—Auguste, ayez pitié de moi ! Auguste, ne...

—Pitié, dites-vous !... mais regardez moi, regardez-vous donc; en quoi une grande dame comme vous peut-elle avoir besoin de la pitié d'un pauvre diable comme moi ?

—Auguste, accablez-moi, je le mérite; mais, au nom du ciel...

—A qui parlez-vous ici ? vous ne voyez donc pas que ce n'est qu'un misérable que vos chevaux tout à l'heure ont failli écraser en passant ?... Votre voiture est là, qui vous attend, et vos laquais s'impatientent... Un jour je vous répondrai; ce sera le jour où pauvre, humble, flétri, méprisé, vous viendrez à moi, pour dernière honte, me demander un asile et du pain... Tant que vous serez heureuse, il ne peut y avoir rien de commun entre vous et moi... Allez, je ne vous connais pas.

Et il s'éloigna.

Entré dans sa chambre, il laissa tomber sa tête dans ses deux mains, et il se prit à pleurer. Puis, s'agenouillant comme s'il eût voulu prier, il dit :

—Oh ! j'ai été bien cruel et bien lâche !... Il le fallait, il le fallait... Sans cela je serais tombé à ses pieds... O mon Dieu ! donne-moi force et courage ! Hier, en passant sur le Pont-Neuf, et en regardant couler la rivière, je me suis demandé s'il ne valait pas mieux en finir tout de suite; aujourd'hui, ô mon Dieu ! je vois qu'il faut que je vive, car elle aura encore besoin de moi.

Le lendemain, fortifié par une secrète et courageuse résolution, il alla à son atelier, et reprit ses travaux.

Quelques mois se passèrent encore sans qu'il entendit parler de la jeune fille.

Un soir, il crut que l'on avait frappé doucement à sa porte; il alla ouvrir, une femme entra.

C'était Jeanne, enveloppée d'un long manteau, et le visage caché sous un voile noir.

—Je vous attendais ! dit le charpentier en souriant tristement, et en soutenant du bras la jeune fille, qui tremblait de tous ses membres et qui chancelait à chaque pas.

Lorsque la porte fut refermée, Jeanne s'agenouilla, prit la main de l'ouvrier, et la porta à ses lèvres, puis écartant de larges plis de son manteau, elle lui dit d'une voix faible et étouffée par les sanglots :

—Voyez ! il ne me reste plus que vous sur la terre: me repousserez-vous ?

Auguste recula de quelques pas, en faisant un geste effrayant de colère et d'indignation. Ce premier mouvement fut promptement comprimé. Il passa deux fois sa main sur son front brûlant, revint à elle, et lui dit avec un ineffable accent de douceur et de compassion.

—Pauvre Jeanne !... il t'a donc abandonnée, le lâche !

—Sans pitié pour moi, sans entrailles pour... son enfant.

—O mon Dieu ! est-ce assez d'épreuves comme cela ! s'écria Auguste, en tombant accablé sur un siège.

Un long silence succéda à cette lamentable exclamation.

Puis, le charpentier sortit d'un long rêve, fit un profond soupir, et se redressant calme et fier, il prit la main de la jeune fille toujours agenouillée, la releva et lit dit :

—Jeanne, je t'ai aimée d'un profond et saint amour, je t'aime encore... Enfant, seul abandonné,

mourant de faim et de misère, ton père m'a tendu la main, m'a conduit ici, m'a nourri, élevé, instruit, enfin m'a fait ce que je suis... c'est à moi maintenant de payer la dette de la reconnaissance. Jeanne, nous quitterons demain cette maison; le jour ou tu en es sortie, tu étais pure et honnête, tu ne dois plus y rentrer. Nous trouverons quelque quartier éloigné, où nous sommes inconnus; nous irons l'habiter.

—Et... mon enfant ?

—Ton enfant aura besoin d'un nom, n'est-ce pas ?

—Je lui donnerai le mien !

Oui, pauvre peuple ! donne encore tes vierges, tes filles et tes fiancées au riche libertin et sans entrailles; donne encore ton nom plébéien à l'enfant de la débâche et de la prostitution. Ah ! quel que soit ton martyre, ne maudis pas ceux qui ont la richesse et le pouvoir, et qui en abusent parfois. Ceux-là ont leurs profondes souffrances, et les peines s'aggravent encore dans leurs cœurs moins simples et plus corrompus. Ne maudis pas; porte avec grandeur cette croix, comme Jésus, ton sauveur et ton symbole. Peuple étouffé de la science nouvelle, acquiesce chaque jour et plus de lumières et plus d'amour, ces trésors supérieurs au moyen desquels s'accomplira pacifiquement la transformation du monde. Le jour n'est pas loin où la société te paiera au centuple le prix de tant de souffrances et de si nobles sacrifices.

EUGÈNE CAMUS.

(*Démocratique Pacifique.*)

rait à la veille d'une nouvelle crise ministérielle qui ramènerait au pouvoir M. J. Papineau et M. Lafontaine, et en ferait sortir M. Viger. Un autre journal prétend que ce bruit est sans fondement. Tant pis, car un cabinet qui réunirait MM. Papineau et Lafontaine, les deux noms les plus illustres du parti libéral au Canada, les deux plus grands cœurs et les deux plus fortes têtes de ce pays si long-temps opprimé, ce cabinet ouvrirait pour le Canada une ère d'équité et de liberté qui serait, à coup sûr, la meilleure politique de l'Angleterre. Ce n'est que par la justice et l'affection, en effet, qu'une puissance européenne peut espérer de rattacher long-temps encore à son empire une province limitrophe de l'Union américaine, ce volcan de l'indépendance qui menace incessamment de ses feux dissolvants les institutions coloniales et monarchiques, en attendant qu'elle les couvre de sa lave.

Le projet de réforme du tarif de sir Robert Peel a été cueilli comme une fatale mesure, par tous les journaux canadiens sans exception. Cette réforme, en effet, en ouvrant l'Angleterre à tous les marchés étrangers, diminue la protection accordée jusqu'à ce jour aux productions des colonies anglaises. Les droits qui frappent ces dernières sont maintenus par sir Robert Peel, dans certains cas, et dans d'autres, ils ne sont réduits qu'à la moitié de ceux qui sont imposés aux productions étrangères. Les colonies anglaises étaient habituées à mieux que cela. Les seuls produits du Canada pour lesquels la garantie du passé ait été maintenue en son entier, ce sont les bois, pour lesquels sir Robert Peel a fait une exception à la règle générale qu'il a proclamée. Mais jusqu'à quand cette exception sera-t-elle maintenue? C'est là une question que les Canadiens ne peuvent pas ne pas faire avec quelque inquiétude pour l'avenir.

Le *Chronicle* de Limerick dit qu'il était bruit dans les cercles militaires que 4 corps d'infanterie, 2 de cavalerie, 2 bataillons des gardes, et 4 compagnies d'artillerie, étaient sur le point de s'embarquer pour le Canada.

Il a été importé du Canada en Angleterre pendant l'année finissant le 5 janvier 1846, 1,853,928 boisseaux tant de fleur que de blé.

Il s'était vendu du blé en Angleterre avant le départ de la malle du 4, pour 4s. 10½ le minot.

DES DERNIERES NOUVELLES DU MEXIQUE.

Par la barque française *Anax*, capitaine Comparres, arrivée le 6 de ce mois à la Nouvelle-Orléans, nous avons reçu des nouvelles de Vera-Cruz du 22 février, et de Mexico du 16, qui ne sont pas sans importance. En effet, le projet de rétablissement d'un gouvernement monarchique semble avoir pris de la consistance au Mexique, soit que les conseils du *Times* de Londres et du *Journal des Débats* de Paris n'aient été que la révélation d'un plan formé, depuis longtemps à cet égard, soit que ces conseils aient trouvé de l'écho dans les esprits et aient fait grandir à la hauteur d'un plan avoué ce qui n'était encore qu'un vœu caché au fond de bien des cœurs. Nous croyons cette seconde explication au moins aussi probable que la première. Quoi qu'il en soit, le parti monarchique a levé son étendard dans les colonnes du journal *El Tiempo*, qui déclare que le salut du Mexique est dans le retour à la royauté déferée à un prince espagnol de la maison de Bourbon. Le prince sur lequel semblent se porter les vœux de ce parti est le comte de Molino, fils de Don Carlos, et en faveur duquel ce dernier aurait abdiqué ses prétentions au trône d'Espagne, occupé par la reine Isabelle. Nous croyons que ce serait là un heureux choix, car si le comte de Molino et sa famille renonçaient à leurs prétentions à la couronne d'Espagne, à la condition que la reine Isabelle les aiderait à obtenir celle du Mexique, les deux pays gagneraient à ce marché un double gage de tranquillité future. Mais, quoi qu'en disent les feuilles mexicaines et nos confrères des Etats-Unis, nous croyons que ce ne sont encore là que des rêves, et que les gouvernements d'Espagne, de France et d'Angleterre n'ont point encore formé et ne formeront probablement pas de coalition à cet égard. Si une révolution monarchique se fait au Mexique, elle sera faite par les Mexicains seulement. C'est une condition indispensable pour qu'elle soit nationale et durable, et l'Angleterre et la France surtout, regrettent trop aujourd'hui leur imprudente intervention dans les affaires du Texas, pour aller se mettre de nouvelles difficultés sur les bras avec l'Union américaine, à propos du Mexique.—*Courrier E. U.*

M. le rédacteur, Votre correspondance éditoriale nous annonce comme probable que sir A. McNab, orateur de la chambre, doit, pour cause de maladie dans sa famille, quitter temporairement son siège; et elle nous donne à entendre que par un entendement entre lui et M. Moffat, que ce dernier doit prendre le fauteuil présidentiel pendant cette absence temporaire, et cela sans plus de façon et sans se donner la peine de s'enquérir si la chambre partagera cet avis. Votre correspondant ajoute qu'il n'y a pas à sa connaissance de précédent pour un pareil fait; il y a un précédent, et un précédent colonial. On se rappelle que longtemps avant l'union, l'hon. L. J. Papineau était, de parlement en parlement, élu orateur pour la chambre du Bas-Canada. En 1822, il fut élu; l'honorable Monsieur voulut s'absenter, et, si nous sommes bien informés, ce Monsieur, avant de partir, voulut ou témoigna du moins le désir que l'honorable président du conseil actuel occupât la place temporairement, soit pour la lui remettre au retour d'un voyage en Europe, soit pour d'autres motifs, mais la chambre en décida autrement, et l'hon. juge en chef de Montréal, M. Vallière de St. Réal, fut choisi pour ce qui restait à s'écouler du parlement d'alors. Nous nous trompons fort, et mes informations sont bien incorrectes si le tout ne s'est point ainsi passé; toutefois je ne veux rien préjuger; mon but est seulement d'attirer l'attention sur un fait parlementaire.

Québec, 23 mars 1846.

M. le rédacteur, La maison bâtie par nos évêques est certainement un noble édifice, qui mériterait de figurer dans une place plus avantageuse. Les citoyens de Québec qui ont applaudi de si grand cœur à cette entreprise, et qui ont répondu avec tant de zèle à l'appel fait à leur générosité, doivent donc se réjouir de la voir rendue au point où elle est. Il faut espérer que nos Seigneurs,

évêques, qui ont certainement raison de se féliciter de leur succès, vont se hâter de mettre la dernière main à leur œuvre; et de répondre aux vœux du public, qui a hâte de la voir achevée; car une maison sans habitants, a toujours quelque chose de triste. Mais en attendant que cette demeure future de l'archevêque de Québec soit prête à la recevoir, on devrait bien se hâter de faire disparaître la petite bâtisse ignoble qui flanque la cour du presbytère, et qui masque si honteusement la vue de la façade de ce palais... Avis à qui de droit, et vœu de plusieurs.

UN CITOYEN.

Inondations.—De dévastatrices inondations ont eu lieu ces jours derniers dans la Pennsylvanie, le Maryland et l'état de New-York. Dans le premier de ces états, la rivière Susquehanna s'est élevée de 20 pieds, a détruit les ponts de Harrisburg, et couvert presque entièrement le village de Portsmouth, dont on a été obligé d'amarrer avec des câbles les maisons devenues flottantes. Les écluses du canal ont été endommagées et les murs du canal défoncés sur une étendue de plusieurs milles. Un homme a péri en voulant franchir une digue. Dans le Maryland, les canaux ont également souffert, et un pont situé près du Hâvre de Grâce a été enlevé. A Albany, toute la partie basse de la ville a été inondée et les habitants ont été obligés de s'enfuir. De grandes quantités de marchandises ont été perdues. Beaucoup de bateaux, de canaux ont été submergés. Cent pieds environ du chemin de fer de Schenectady ont été détruits; trois ponts ont été enlevés entre Catskill et Albany, et un autre sur le Schenarie Creek. Dans le New-Jersey, le Connecticut et le Massachusetts, de pareils débordements ont eu lieu; pendant les pertes paraissent avoir été moins grandes.

DÉPLORABLE ACCIDENT.—Vendredi, le 20 du courant, à Ste. Foy, M. Pierre Drolet, cultivateur du lieu, était allé chercher un voyage de cèdre au Cap-Rouge, en s'en revenant, son cheval buta et fit renverser le voyage sur lui. Des habitants de la Pointe-aux-Trembles passèrent et virent qu'un cheval était tombé; ils s'empresèrent de relever le cheval, ramassèrent le bois, et trouvèrent M. Drolet sans connaissance; ils le portèrent chez lui. Le médecin fut immédiatement appelé, mais tous ses soins ont été inutiles. Il n'a pu être rappelé à la connaissance, il est mort mardi dernier, à 4 heures et demie du soir. M. Drolet n'était âgé que de 33 ans. Il laisse une épouse inconsolable et un jeune enfant.—*Communiqué.*

ESPAGNE.

Le nouveau cabinet est composé de MM. le marquis de Miraflores, président du conseil et ministre des affaires étrangères, Isturiz, Orazola, le général Roncali, l'amiral Topete et Pena Aguayo, nommé au refus de M. Casa Riera, ministre des finances. Le général Harvaez a reçu le titre de général en chef des armées d'Espagne. MM. Martinez de la Rosa, Mon, Pidal et Mayans, sont allés reprendre leur place dans le congrès.

Prix des Comestibles d'Amérique à Liverpool, 4 mars, 1846.

Bœuf p baril de 200 lbs, en entrepôt, des Etats-Unis, Mess...	0	0	0	0	0	0
Prime...	0	0	0	0	0	0
Canada Mess...	0	0	0	0	0	0
Prime...	0	0	0	0	0	0
Vieux...	0	0	0	0	0	0
Porc, p baril de 200 lbs, en entrepôt, des Etats-Unis, Mess...	0	0	0	0	0	0
Prime...	2	10	0	2	14	0
Canada, Mess...	0	0	0	0	0	0
Prime...	2	8	0	2	12	0
Lard séché, droit payé, p 100 lbs.	1	16	0	1	18	0
Jambons, do do do	0	0	0	0	0	0
Dans le sel, do do do	0	0	0	0	0	0
Fromage, bean, droit payé, par 100 lbs.	2	10	0	2	13	0
Moyen...	2	4	0	2	8	0
Ordinaire...	2	2	0	2	6	0
Saindoux, droit payé, beau, par 100 lbs.	2	2	0	3	0	0
Ordinaire...	0	0	0	0	0	0
Inférieur et Graisse...	0	0	0	0	0	0
Beurre, beau, p 112 lbs droit payé	0	0	0	0	0	0
Du Canada...	3	5	0	3	8	0
Graisse, sortes, droit payé...	0	0	0	0	0	0

Céréales.—Blé du Canada, rouge, par 70 livres, 8s. 6d. à 8s. 8d.; do. blanc, 9s. 0 à 9s. 6d.; des Etats-Unis, rouge, 8s. 6d. à 8s. 8d.; do. blanc, 9s. 0 à 9s. 6d. Pois du Canada, par quartier de 8 boisseaux, 4s. à 4s. 6d. Farine du Canada, fraîche, libre, par baril de 196 livres, 30s. 0d. à 31s. 6d.; do. des Etats-Unis, 32s. 0d. à 33. 0d.s.; do. en entrepôt, 26s. 0d. à 27s. 0d.

Prix des bois à Liverpool, 4 mars.

Pin jaune, Québec, par pied cube...	1	4	1	5	4	
— St. Jean, (N. B.)...	1	6	1	8		
— Miramichi...	1	4	0	0		
— Richibuctou...	1	3	4	0		
— St. André...	1	5	4	0		
— Nouvelle-Ecosse et Prince Edouard...	1	3	4	0		
Pin Rouge, Québec...	1	11	2	1		
— N. Brunswick et N. Ecosse...	1	5	1	6		
Epinette...	1	2	1	3		
Chêne...	1	6	2	9		
Orme...	1	8	1	10		
Frêne...	1	4	1	8		
Merisier...	1	1	1	6		
Mâts, pin rouge, par do. de calibre...	2	6	3	6		
— pin jaune...	2	0	3	0		
Perches...	1	0	1	3		
Madriers, pin jaune, Québec, par cent £ s. £ s.	0	0	0	0		
— d'étalon, 1ère qualité...	0	0	0	0		
— 2e qualité...	1	1	0	0		
— 3e qualité...	9	10	10	0		
Douve, Québec, millier d'étalon...	50	0	52	0		
Rames de Frêne, par pied courant...	0	0	3	0	0	
Aspèc de Noyé, par douzaine...	0	12	0	0	18	0

VENTES PAR ENCAN.

Mercredi, le 1er avril, à 2 heures, aux magasins de G. et U. Gibson, basse-ville, —Chapeaux de castor, de satin, de soie, et autres; bottes d'esquimaux, etc.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Assemblée après déclaration.

Assemblée des créanciers de John Sanders, le 2 avril prochain. Juge-commissaire, Jean-Casimir Bruneau, écuyer; syndic, W. J. Newton.

# CHAPEAUX.

Le soussigné offre en vente, à son magasin, un assortiment très étendu de

## CHAPBAUX

de Paris, de Londres et de New-York,

Livourne et de Foin, pour hommes et enfants;

Casquettes de drap et de toile cirée, Couvertures de soie cirée, Gilets et Calçons de chamois; Gants de Buck-skin; Galons de soie militaire, et autres patrons; Ceintures de soie et de laine supérieurs; Boules élastiques et de India-Rubber, pour les enfants; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.

AUSSI, Chapeaux de castor gris et noir pour les enfants des modes les plus récentes.

### F. E. GARANT,

No. 8, rue St. Jean.

Québec, 26 mars, 1846.

# CHAPEAUX DE DAMES

## A LA MODE,

POUR LE PRINTEMPS DE 1846.

Le soussigné a reçu par le navire *Toronto*, via New-York et Montréal, 100 douzaines Bonnets, blanc et de couleur, faits à la plus nouvelle mode, et propres à la présente saison.

A vendre à bas prix, en gros et en détail.

T. CASEY, Au magasin de l'encoignure faisant face au marché de la Haute-Ville.

Québec, 21 mars 1846.

**Avis.** JE, soussigné, ne serai aucunement responsable d'aucunes dettes contractées par demoiselle Emélie Bourassa, de la paroisse St. Joseph de la Beauce, par et en mon nom comme tuteur de la dite Emélie Bourassa.

JOSEPH POIRIER, tuteur d'EMELIE BOURASSA.

# ELECTION

D'UN

## Conseiller de Ville.

Bureau du Greffier de la Cité.

Québec, 21 mars 1846.

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné que l'ELECTION D'UN CONSEILLER DE VILLE POUR LE QUARTIER ST. PIERRE, en remplacement d'Alexander Simpson, écuyer, qui a cessé d'être qualifié pour siéger dans le Conseil de Ville de la Cité de Québec, et dont le siège a été déclaré vacant par le dit Conseil, par suite de la translation permanente de sa résidence hors des limites de la dite Cité, COMMENCERA LE PREMIER JOUR D'AVRIL PROCHAIN, et se tiendra à la BOURSE, située dans le dit quartier, en la manière prescrite par la loi. Le Poll sera ouvert à NEUF heures du matin du premier avril sur dit par Thomas William Lloyd, écuyer, président d'anné nommé de l'élection.

Par ordre du Maire, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

N. B. Les certificats des électeurs seront livrés au bureau du Greffier de la Cité à commencer de JEUDI PROCHAIN le 26 du présent mois.

**A Louer.** LA maison sise rue St. Joseph, No. 16, occupée comme résidence par le soussigné.

ED. J. DEBLOIS.

Québec, 24 Mars, 1846.

Ventes par le Sheriff.

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné, que les Terres et Héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Tous les personnes ayant des réclamations sur lieux, soit par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions "afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge," exceptés dans "les cas de Venditioni Exponas," dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du sheriff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions "afin de conserver" peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre, Writ.

No. 1766.—Simon Fraser, ér, notaire public, contre Prudent Talbot dit Gervais, à savoir: Un lot de terre, situé dans la dite paroisse de St. Roch des Aulnets, de la contenance de deux arpents et deux perches, plus ou moins de front, (c'est à dire tout le terrain entre les voisins y adjacents ci-après mentionnés), sur quarante arpents plus ou moins de profondeur, tel que le vendeur l'a acquis par décret. Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Roch des Aulnets, le vingt-et-unième jour d'avril prochain, à dix heures du matin.

No. 160.—Antoine Archange Parent, écuyer, de la cité de Québec, notaire public, demandeur; Pierre Poiré, défendeur, Alexandre Côté, cultivateur, tiers saisi.—Une terre située en la paroisse de St. Clair, contenant deux arpents de terre de front sur trente arpents plus ou moins de profondeur, avec une maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances. Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de St. Clair, le trentième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 545.—Marie Cameron, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester, district de Québec; contre Joseph Rouillard, du même lieu, cultivateur, à savoir: "Une terre, sise et située en la paroisse St. Anselme, concession St. Paul, contenant environ deux arpents de terre de front, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, sur environ trente arpents de profondeur." Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Anselme, le trente-unième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

# MAGASIN DE PROVISIONS.

Le soussigné reconnaissant de l'encouragement qu'il a toujours reçu de ses amis et du public en général lorsqu'il tenait son magasin en la Basse-Ville, rue St. Pierre, donne avis qu'après quelques mois d'absence, il s'est établi de nouveau en la rue St. Paul, no. 78, ci-devant propriété de F. Buteau, Ecr., où il continue la même branche de commerce que ci-devant. Le soussigné se chargera aussi d'affaires à commission.

3 mars, 1846. M. BILODEAU.

## A. TAPIN,

CI-DEVANT DES TROIS-RIVIERES, MAITRE MACON,

REMERCIEMENT respectueux des citoyens de Québec, principalement ceux de Saint-Roch, de l'encouragement qu'il en a reçu depuis les deux dernières incendies, et il a lieu d'espérer qu'on viendra au-devant de lui, ayant pratiqué depuis seize ans tant dans les Etats-Unis qu'en Canada; avec cette longue expérience il sera capable de donner satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser.

Tous ordres seront exécutés avec justice, et les bassises faites dans le dernier goût tant qu'en briques et en pierre de taille.

A. TAPIN demeure dans St. Roch, rue St. François, no. 53. Québec 5 février 1846.

**Avis.** A Messieurs les Cures et Commissaires d'Ecole. M. ANT. PAQUET, Instituteur anglais et français de St. Pierre de Charlebourg, offre ses services comme tel.

Des certificats, tant du côté de sa moralité que de sa capacité pour l'enseignement, seront fournis. S'adresser à M. F. E. JOURNEAU, Instituteur, secrétaire de l'Association des Instituteurs.

Québec, 7 mars, 1846.

**PROPRIÉTÉ A VENDRE.** UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 26 mai.

S'adresser à dame veuve Chs. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.

Québec, 27 septembre 1845.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 décembre 1845. **AVIS.**—Sera vendue par encan public, au Palais de justice aux Trois-Rivières, le MARDI QUATRIEME jour d'AOÛT mil huit cent quarante six, à ONZE heures de l'avant-midi. Cette propriété immobilière connue sous le nom de FORGES DE SAINT-AURICE, dans le district des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des Forges, Moulin, Fourneaux, Maisons d'habitation, Hangar, etc., et de la contenance d'environ cinquante-cinq acres, plus ou moins. L'acquéreur aura le privilège d'acheter une quantité additionnelle quelconque des terres adjacentes (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept schellings six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du Minerai de fer, durant l'espace de cinq années sur les terres non concédées de la Couronne, dans les fiefs Saint-Etienne et Saint-Maurice, connus comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur toute portion de ces terres du moment que la dite portion sera vendue, concédée ou qu'il en sera autrement disposé par le gouvernement, qui, cependant, ne sera sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur pour telle cessation de privilège. Aussi le droit (non exclusif) d'acheter du Minerai des concessionnaires de la Couronne ou autres, sur la propriété de qui les Mines auraient été réservées à la Couronne.

Il sera alloué quinze jours au locataire actuel pour enlever ses effets mobiliers et sa propriété privée.

Il sera donné possession le deuxième jour d'octobre mil huit cent quarante-six.

Un quart du prix d'acquisition sera exigé comptant lors de la vente, le reste payable en trois paiements égaux, avec intérêt. Des lettres-patentes seront expédiées lorsque le paiement aura été complété.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La *Gazette* du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la Vente, le *Chronicle* & *Gazette* et le *Toronto Herald*, sont aussi priés de l'insérer — 22 dec.

7me. FEVRIER 1846.

N. B. Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en SCRIP.

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

ALMANAC des affaires.

AMABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valliers. Québec, 3 juillet, 1845.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville. Québec, 3 juin 1845.

F. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade. Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer. 1er mai, 1845.

FELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claire; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOSEPH LAURIN, NOTAIRE.

A ETABLI son bureau dans la maison occupée par M. La GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 11 juin 1845.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigare, savon, &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33. Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec." Québec, 19 décembre 1845.

LE DR. RINFRET DIT MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean. Québec, 10 janvier, 1846. Avis aux pauvres gratis depuis midi jusque à une heure.

LE Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUELLE, en haut du côté Ste. Geneviève, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier. Québec, 7 juin 1845.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire. Québec, 4 juin 1845.

LE soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St.-Jean rue Aiguillon. Québec, 4 juillet 1845.

LE docteur ROY a établi son bureau au numéro 23, rue du Palais.—27 nov. 1845.

ETUDE DE NOTAIRE. LE soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise de Roch. Québec, 2 Juin 1845.

LE DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui disent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits. Québec, 4 juin 1845.

LE Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'Hôtel Blanchard. Québec, 30 mai 1845.

M. BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Bateau, écuyer. 3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François. Québec, 10 juillet 1845.

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c. No. 24, RUE ST. JEAN.

CONFISEUR. O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-Ville. 1er mai, 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall Juin, 1844.

WM. RUTHVEN, Relieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.



UNE assemblée des Magistrats de cette Cité, tenue au Palais de Justice le 30 courant, à la fin d'accorder des certificats pour obtenir des licences d'aubergiste pour la Ville et la Banlieue de Québec pour l'année qui suit, la Résolution suivante a été par eux adoptée à l'unanimité, savoir :

Attendu que le nombre des suberges se trouve avoir augmenté ces années dernières, et que beaucoup de personnes qui ont des métiers ou autres moyens de gagner leur vie tiennent des Auberges qui dans bien des cas manquent des logements et commodités voulus par la loi, Résolu, qu'après l'expiration des douze mois ensuivant; les Magistrats s'accorderont de certifier pour obtenir une Licence d'Aubergiste, dans la Ville ou la banlieue de Québec, à aucun Arriver ou Artisan.

Ordonné que cette Résolution soit publiée dans les deux langues dans les journaux de cette ville pendant un mois. Bureau du Greffier de la Paix, Québec, 30 janvier 1846.

AVIS PUBLIC est donné que Louis DASSI LETELLIER, apprenti meublier chez moi, a déserté de ma boutique. C'est un jeune homme de 19 ans, taille 5 pieds 8 pouces, cheveux blonds yeux bleus, d'une forte Complexion, et toute personne qui le recevra ou emploiera sera poursuivie suivant la loi. P. S. LAFLEUR. Québec 5 février 1845.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, RUE ST. JEAN, QUEBEC.

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques, et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines. Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

BEAUME d'Anis pour le rhume, la toux, la coqueluche, le mal de gorge, &c. Beaume végétale pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c. Beaume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toux, &c. Gouttes pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c. Parégorique pour le rhume, la toux, la coqueluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c. Syrop de Scille pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c. Gargarisme pour le mal de gorge, de bouche, &c. Cèchou aromatisé, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c. Liniment de corne de Cerf pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c. Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes. Pâte de jujube pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c. Réglisse de plusieurs espèces pour le rhume, la toux, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c. Sucre de Marube pour le rhume, la toux, &c. Onguent infallible pour les hémorroïdes, &c. Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux. Eau pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c. Onguent excellent pour les plaies, les coupures, &c. Onguent de roses pour le mal de lèvres, &c. Liniment de chaux pour les brûlures de toutes espèces, &c. Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c. Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c. Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. Opodeldoc pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écrasures, &c. &c. Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c. Emplâtres renforcissantes pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c. Emplâtres chaudes pour le rhumatisme, les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c. Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes. Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c. Savons adoucissants et parfumés pour la barbe. Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c. Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux. Graisse d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, môle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noircir et embellir les cheveux, &c. Pilules de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac. Pilules pour les vers, chez les enfants et les adultes. Pilules purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c. Extrait et Syrop de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion, &c. Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c. Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer. Arrowroot de Bermude, gruau et orge à patente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indisposées, &c. &c. Ciment arménien pour coller le ver, la porcelaine, &c. Gouttes pour ôter les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c. Poudre à dent, Teinture de myrrhe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c. Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eue jusqu'à présent, en gros et en détail. Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure. Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c. Huile d'aspic pour les tumeurs. Vernis transparent pour les mappes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c. Nouveau sel purgatif, doux et rafraichissant sans mauvais goût. Poudre blanche parfumée à la violette. Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts. Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c. Sel de citron pour ôter les taches d'encre et de rouille. Onguent pour les irritations et les autres maux de la tête. Onguent pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la grattelle, &c. Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces. Miel clarifié pur ou médicinal pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c. Essence de citron et essence d'amandes amères pour les pâtisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c. Phoenix bitters et pilules de vie de Moffat. Pilules de vie du vieux Parr. Salsepareille de Sands. Poudre pour les vers. Vermifuge de Fanstock. Encre à marquer. Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. Broses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. Poudre de Selditz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c. Poudre de soufre pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c. Pâte de Guimauve pour le rhume, la toux, &c. Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux. Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure. Québec, 18 novembre, 1845.

ARDOUIN & FILS,

Horlogers, Joaillers, etc.,

INVITENT respectueusement leurs patrons et le public à inspecter leur FONDS actuel de MARCHANDISES, qui sont des plus à la mode, et parmi lesquelles se trouvent : Chaines d'or pour le cou et Brequet; une grande variété de riches et tres-jolies Epinglettes d'or, plaquées à mosaïques d'argent et noires, do. à manchettes et Boquet; Boutons d'or pour vestes; riches Bagues à diamants, rubis, émeraudes et autres pierres précieuses; anneaux de deuil, de mariage, etc.; Boutons d'or pour manchettes de chemise; Epingles d'or et plaquées pour chaînes et manchettes, Loquets, Cachets de Montre, Agrafes de ceinture, Pendants d'oreille, etc.; Bracelets de toilette et de deuil, Epingles pour les cheveux et Porte-bouquets, Ornaments de tête, Porte-crayons d'or et d'argent, Cure-dentis, Colleteaux d'argent à beurre, etc.; Ladies' Companions montés en argent, Souvenirs, Etuis à cartes, Montres d'or et d'argent, Pendules, ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop nombreux pour être détaillés. N. B.—Vieux Or et Argent achetés et pris en échange. Québec, 27 décembre 1845. No. 60, rue Saint-ean.

Encans du Soir

Grand marché à faire aux halles d'encan

D. O'DOUD,

BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites. N. B. Pour les détails voir les affiches. Québec, 10 juillet 1844.

VITRES.

VITRES d'Allemagne de 8 1/2 sur 7 1/2 et de 7 1/2 sur 6 1/2. H. JOSEPH & co, Quai Napoléon. Québec, 30 décembre 1845.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE.

Québec, 7 février 1846.

A VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au soussigné.

Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU

PHENIX DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.

Bureau, au QUAÏ de Gillespie,

ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi GILLESPIE, GRENSHIELD & Co. Québec, 4 juillet 1845.

Papeterie.

LE soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foolcap, pot, post, gris et à enveloppes. Québec, 24 juin, 1845.

R. H. POOLE.

N. B. Les plus hauts prix donnés pour quenilles et ioux cordages.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNE', MARCHANDISES sèches, Pelletteries, Vinaigre de Bordeaux, Poêles, Horloges Américaines, Alumettes Impériales, Miroirs, Balais, etc. etc. E. LACROIX, rue Sault-au-Matelot. 30 Octobre, 1845

BEAUX-ARTS.

G. FASSIO, peintre-miniaturiste, et maître de dessin, si avantageusement connu du public, exerçant son art dans Québec depuis un grand nombre d'années, après avoir passé par un premier incendie, et avoir perdu presque tous ses effets dans un second incendie, vient se placer de nouveau sous le patronage du public et des amis de l'art en particulier.

Ces circonstances malheureuses l'ayant conduit à diminuer ses prix pour donner en même temps plus de facilité à tous, il a tout lieu d'espérer que l'on viendra au devant de sa bonne volonté. La miniature a des avantages incontestables. Quand on a un parent, un ami, loïn de soi, ne se sent-on pas le besoin de lui faire parvenir sa ressemblance, celle de son époux, de son épouse, de son enfant, etc., surtout quand le prix en est à la portée de tout le monde. M. FASSIO demeure rue St. George, Remparts, no. 2.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial de 1825, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq-schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai. Par ordre des Directeurs de la dite corporation. DANIEL McCALLUM, Secrétaire. Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 4 juin, 1845.

LE COMTE D'ALDBOROUGH

GUERI PAR



LES PILULES DE HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Masina, Leghorn, 21 février, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de devoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin. Votre très obligé et obéissant serviteur.

(Signé) ALDBOROUGH.

CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION.

MONSIEUR.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez M. Moore, droguiste, de Newtown, m'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement vos pilules et aux personnes disposées à l'étude généralement. L'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur, (Signé) G. R. WYTHEN BAXTER.

A vendre, chez JOHN MUSSON, Chémiste Seul agent à Québec.

Québec, 25 Octobre, 1845.

CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!

AVEC



L'ONGUENT DE HOLLOWAY.

Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du Caducée, Tobago, Indes Occidentales. 4 FEVRIER, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en moyen de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'être à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance des heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'une nature désespérante. Un monsieur de l'île, ayant, en outre, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur. (Signé) JOHN MARTIN.

Hémorroïdes, Fistules, Debilités.

CURE REMARQUABLE DE CES PILULES ET ONGUENT.—Un lieutenant de demi-paie, résidant ci-devant à St. Helier, Jersey, dou par désir on lui ait le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorroïdes, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, alors eu tout autre moyen lui était refusé.

CANCERT AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE. Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tilton, près Southampton. 6 Février, 1845.

" Au professeur Holloway.

MONSIEUR.—La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer ou abcès de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, 11 blessures étaient ouvertes à la fois. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et j'aurais que mon épouse serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui remirent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie. " Je serai toujours, votre très reconnaissant et obéissant serviteur. (Signé) " RICHARD BULL. "

Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelles, cancers ulcéreux et piteux, tumeurs, enflures, goutte, et dans les cas d'hémorroïdes; les PILULES DE HOLLOWAY peuvent servir avec l'onguent de cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié de temps qu'il faut pour l'onguent seul. Brûlures, teignes, engelures, gercures aux mains et aux lèvres, etc., seront guéries promptement avec cet onguent. A vendre chez JOHN MUSSON, Chémiste Seul agent à Québec. N. B.—Les Directions sont affixées au Pot ou à la boîte

W. Lecheminant,

No. 4, RUE LA FABRIQUE, OFFRE A VENDRE,

50 BOITES chandelles de Londres, 75 do do Mont-éal, 14 do do de blanc de baleine, 30 do do de blanc de baleine, 30 do do de blanc de baleine, 30 do do de blanc de baleine, 150 do do de Liverpool, 50 barils pommes d'Amérique (Greenings), 30 do do grises, 20 petits barils raisins en grappes d'Espagne, 50 barils pommes fameuses, 5 boîtes chandelles de blanc de baleine, de trois couleurs 54 do bruns de France, en boîtes de fantaisie. 5 barils pléd-d'inde.

AUSI,

Saumon boucané, Hareng boucané, Jambons, Lard Sec, Ecrevisses de mer en boîtes fermées hermétiquement Hareng des lacs d'Ecosse, Caplans frais. Québec, 19 novembre, 1845.